

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à                   |                             | Départs de                  |                              | Arrivées à                   |                              | Arrivées à                 |   | Arrivées à  |                              |                        |                        |                        |                        |                        |                        |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|---|---|------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| CAHORS                       |                             | CAHORS                      |                              | LIBOS                        |                              | VILLENEUVE-SUR-LOT         |   | AGEN  |                              | PÉRIGUEUX              |                        | BORDEAUX               |                        | PARIS                  |                        |
| 11 h. 10 <sup>m</sup> matin. | 5 h. 10 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 53 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 12 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 28 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 27 <sup>m</sup> soir. | 10 h. 19 <sup>m</sup> soir.                         | 11 h. 17 <sup>m</sup> soir.                         | 12 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 39 <sup>m</sup> » | » 4 <sup>m</sup> soir. |
| 5 » 7 » soir.                | 1 » 20 » soir.              | 2 » 55 » soir.              | 3 » 56 » soir.               | 4 » 22 » soir.               | 5 » 51 » soir.               | 5 » 51 » soir.             | 10 h. 19 <sup>m</sup> — 11 h. 17 <sup>m</sup> soir. | 10 h. 19 <sup>m</sup> — 11 h. 17 <sup>m</sup> soir. | » 4 » »                      | » 4 » »                | » 4 » »                | » 4 » »                | » 4 » »                | » 4 » »                | » 4 » »                |
| 9 » 41 » »                   | 5 » 40 » »                  | 7 » 24 » »                  | 8 » 46 » »                   | 9 » 24 » »                   | 10 » 54 » »                  | 10 » 54 » »                |   |   |                              |                        |                        |                        |                        |                        |                        |

**Train de marchandises régulier :** { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

**Train de foire.** — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 8 Juin.

Les craintes de complications en Orient paraissent diminuer. La révolution de Constantinople a déjoué les plans de la Russie. Si cet événement ne s'était pas produit, il est infiniment probable qu'il eût été impossible d'éviter une rupture entre la Russie et l'Angleterre. Aujourd'hui, il est bien difficile à la Russie de ne pas laisser au nouveau sultan le temps nécessaire pour organiser son gouvernement, après quoi il adressera aux puissances européennes les propositions qu'il croit utiles pour la pacification des provinces insurgées, propositions qui seront différentes de celles de l'autre sultan.

Un journal allemand qui est l'organe officiel de la Prusse... à Strasbourg, constate que la situation de l'Europe et le personnel dirigeant ont changé depuis la guerre de Crimée. La politique de l'Angleterre n'est plus dirigée, dit-il, par un lord boute-feu (lord Palmerston), et celle de la France par un empereur en quête d'aventures. Tout cela est vrai ; mais qui donc menace constamment la paix en Europe, si ce n'est M. de Bismarck, qui cherche partout une occasion de lancer les peuples les uns contre les autres ?

Si ce génie malfaisant ne réussit pas, c'est qu'il a devant lui des gouvernements autrement sérieux que l'empire, tombé en 1870 à la suite d'une déclaration de guerre que nul ne peut expliquer. Les divers États européens sont dirigés par des hommes de premier ordre, que les finesses de M. de Bismarck ne trompent pas aussi aisément que l'empereur Napoléon III, qui se laissa duper, jouer et baffouer, à Biarritz, par le rusé compère de Berlin.

De tout ce qui se dit et se publie sur la question orientale, il ressort un fait entièrement incontestable : c'est que la main de la Prusse est au fond de toute cette grosse affaire européenne. Mais il en ressort également que M. de Bismarck n'a pas réussi encore à faire prendre feu à l'allumette qu'il promène partout ? L'Angleterre se défie ; la Russie sait fort bien que M. de Bismarck l'abandonnerait à son mauvais sort si elle était battue ; l'Autriche dissimule et dissimule chaque jour parce qu'elle voit les canons de Berlin braqués sur Vienne. Dans cette situation, la France seule peut apporter au milieu de l'Europe une parole de médiation et de paix. On sait que, par la nature même de ses institutions et par

le souvenir cruel de ses défaites, elle est à l'abri de toute velléité belliqueuse. Nous commençons à voir que sa voix est entendue.

Tous les journaux annoncent un court voyage de M. le comte de Paris à Ems. On lit dans l'*Estafette* :

Notre correspondant d'Allemagne nous écrit que le comte de Paris, qui avait quitté Paris, mercredi soir, est arrivé à Ems, jeudi matin.

A dix heures, il s'est rendu chez l'empereur de Russie. Il est resté avec lui une heure et demie environ. Il a eu ensuite un long entretien avec le prince Gortschakoff.

A deux heures, le comte de Paris a dîné avec le czar.

Rentré chez lui, à trois heures et demie, il y a reçu la visite d'Alexandre II, laquelle a été assez longue.

Le czar et le prince sont ensuite sortis ensemble et se sont rendus à la promenade, à l'heure où la musique y rassemble le plus de monde. On a remarqué que l'empereur portait une épingle de cravate aux couleurs françaises.

A six heures, le comte de Paris prenait le train qui l'a ramené en France.

Cette visite a produit une certaine impression parmi la colonie étrangère fixée à Ems, et la cordialité de l'entrevue est l'objet de nombreux commentaires.

La discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur, a été dépourvue de grandeur et d'autorité dans les premières séances. Les journaux chrétiens, qui attachent un si grand prix à ce que cette loi ne soit pas modifiée, et que la collation des grades ne devienne pas le monopole de l'Université et soit, au contraire, confiée au jury mixte établi par l'Assemblée nationale, les journaux chrétiens, disons-nous, se plaignent amèrement de voir que les intérêts les plus sacrés ont eu pour défenseur... M. Paul de Cassagnac.

La *Gazette de France* approuve M. Paul de Cassagnac dans ses attaques contre le faux libéralisme de certains membres de la gauche ; puis elle ajoute que ce qui nuisait à la valeur de son argumentation, c'est que « chacun se rappelait qu'à côté des programmes athées de Liège et de M. Casse, il y avait les programmes libres-penseurs de M. Duruy ; c'est qu'au moment où quelques étudiants bafouaient tout ce qui mérite d'être respecté, les ministres impériaux livraient à la risée publique, sur les théâtres impériaux, ces cléricaux que M. de Cassagnac, avec une évidente bonne foi, défend aujourd'hui ; c'est à ce moment aussi que les préfets

impériaux faisaient traîner au poste les étudiants catholique qui, blessés dans leur foi chrétienne, dans leurs convictions religieuses, se permettaient de siffler les farces odieuses des Augier et des About, où étaient travestis et insultés, par ordre, les hommes et les croyances catholiques. »

Le *Français*, de son côté, dit ce qui suit : « M. Paul de Cassagnac a été un peu pâteux, diffus, visiblement gêné au milieu de ces questions d'un ordre si élevé. Il est des costumes qu'il est difficile de porter, même dans un bal paré. La gauche a souri quand elle a vu l'orateur bonapartiste se poser en défenseur de la liberté d'enseignement et des intérêts religieux. Il est certain que du temps où l'empire était debout, on n'avait pas remarqué chez ses ministres, chez M. Rouland ou M. Duruy, un si grand souci de ces principes. Mais à qui la faute si les impérialistes essayent aujourd'hui de faire oublier ces souvenirs aux catholiques ? »

Le *Journal des Débats*, qui représente en philosophie et en religion le genre sceptique, nous donne le portrait de l'orateur. « M. de Cassagnac, dit-il, ne se soucie pas de discuter. Il est injurieux, fauteur de raisons, et son zèle de néophyte ne connaît que la véhémence de l'outrage. Jamais la tribune n'a été mise à pareille épreuve. Les mots vides et prétentieux ne comptent pas ; ce sont les menaces, ce sont les gestes de gladiateur, ce sont les insultes au bon sens qui font tous les frais de cette éloquence si peu de mise, et dans le lieu où elle s'exerce, et dans la question grave de droit civil que nous étions venus y voir examiner. »

Du reste, le *Journal des Débats* traite avec la même verdeur de langage M. Spuller, jeune démocrate à tous crins qui réédite toutes les vieilleries du jacobinisme. Voici un échantillon : « Quand on n'a pas pour soi la nouveauté des idées, il faudrait avoir du moins celle de la forme. Venir parler des « mariages jésuites » à des députés qui ont lu les romans d'Eugène Sue dans leur jeunesse et qui en ont ri depuis, n'est-ce pas soumettre la gravité de l'auditoire à une trop dure épreuve ? Il y a des mots définitivement compromis dont un orateur habile ne s'aviserait jamais de se servir. Nous sommes convaincus que les amis mêmes de M. Spuller n'ont pu retenir un léger sourire lorsqu'ils l'ont entendu déclarer doctement « que l'Europe nous enviait notre système universitaire de collation des grades. » Eh, mon

Dieu ! si l'Europe nous l'envie, qu'elle le prenne. C'est un monopole que nous ne tenons pas à conserver. »

Heureusement, M. Keller a paru à la tribune, à la fin de la séance de vendredi, et a prononcé un excellent discours.

Le lendemain, M. le comte de Mun a pris à son tour la parole.

L'un et l'autre ont montré avec une entière évidence, qu'il était souverainement injuste de vouloir que les élèves pour la médecine, le barreau et toutes les autres carrières libérales, fussent examinés exclusivement par les professeurs de l'Université, au lieu de désigner un jury composé de professeurs de l'Université et de professeurs des établissements libres.

La Chambre tout entière a admiré, a respecté en M. de Mun, le défenseur de la religion, l'orateur inspiré qui venait à la tribune, en face des mesquines revendications de la politique, réclamer « les droits de Dieu ». Quelques Germain Casse se sont cabrés à ce mot ; mais les Germain Casse ne font pas encore la majorité. On a entendu que M. de Mun demandait pour l'église le droit d'enseigner, dans toute sa plénitude, c'est-à-dire sans les entraves que l'on propose d'y apporter ; et tous les hommes de bonne foi n'ont rien vu là d'exorbitant.

La Chambre des députés a résolu de passer à la discussion des articles du projet de loi. Il n'est pas douteux que le projet sera voté par la Chambre des députés, mais il échouera certainement au Sénat.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 5 juin.

#### Discours de M. Keller.

Il est un point sur lequel j'appelle tout d'abord votre attention : c'est le caractère politique de la loi qui vous est soumise. Oui, cette loi a un caractère politique. Je vais plus loin, et je dis qu'elle a un caractère social. Elle est une première concession à des passions antireligieuses. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et qu'on ne vienne pas nous parler du niveau des études. Tous ici nous désirons que les études soient grandes et fortes. Je n'attaque point l'Université, — je suis un de ses élèves, et je sais qu'à côté d'exceptions regrettables elle contient dans son sein des hommes d'une justice et d'une impartialité à toute épreuve ; — malheureusement au-dessus des hommes, il y a le vice de l'institution, il y a le monopole.

L'Université n'a aucun contre poison à opposer au poison du matérialisme. (Mouvement divers.) L'Université, ainsi que l'a dit M. Arnaud de l'Ariège, ne pouvant proposer aucune doctrine, a vécu

d'expédients.

La loi de 1875 avait opposé la libre concurrence au monopole, et au moment où nous pouvions espérer que, pleins d'une généreuse émulation pour la jeunesse, les professeurs de l'un et de l'autre enseignements, s'efforceraient de relever le niveau des études, vous nous ramenez brusquement au monopole de l'enseignement. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous comparez le système de la loi de 1875 au système belge ; la comparaison est inexacte. En Belgique, tous les élèves sont examinés par des jurys mixtes. Dans ces conditions, on peut craindre de la part des professeurs une bienveillance mutuelle qui nuit au niveau des études.

Mais d'après la loi de 1875, les élèves de l'Etat sont examinés par les professeurs de l'Etat. Seuls, les élèves des établissements libres se présentent devant le jury mixte. Les professeurs de l'Etat, n'ayant pas à demander pour leurs élèves la bienveillance des professeurs libres, n'auront pas à leur tour à se montrer trop bienveillants pour les élèves des Facultés libres. L'examen sera sérieux.

Aujourd'hui, vous nous ramenez brusquement au monopole. En fait, vous supprimez nos Facultés et vous n'avez aucun égard pour des droits acquis.

Quelle est donc cette raison politique dont il n'a pas été parlé et qui fait que vous traitez si légèrement les pétitions nombreuses qui arrivent à cette Chambre ?

Étudiez le *post-scriptum* de l'exposé des motifs. Vous y verrez que notre jeune ministère est en quête d'une majorité qui veuille l'épouser... (Rires à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite), que cette majorité lui demande un gage, un cadeau de fiançailles.

Ce gage, la majorité l'a obtenu, et M. Spuller en remercie le gouvernement avec effusion. Il a dit, en terminant, qu'il comptait aller lentement, mais sûrement (Très bien ! très bien ! à droite), et ce mariage ressemble beaucoup à quelques-uns de ces mariages qui se font dans le monde ; la jeune fille espère conserver les sentiments religieux dans lesquels elle a été élevée, mais le mari est un peu libre-penseur. (Mouvements divers.)

Le mari ne dit pas tout de suite où il compte en venir. (On rit.) Il laisse bien des choses dans le vague pour pouvoir ensuite marcher lentement, mais sûrement.

D'où vient que ce premier pas a été accueilli avec une faveur marquée par une partie de la Chambre ? C'est que l'abrogation de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur figurait dans certains programmes politiques.

Dans ces programmes on a demandé l'instruction laïque et obligatoire ; M. Clémenceau a demandé l'expulsion des Jésuites.

Dans un discours à Lille, l'honorable M. Gambetta disait ceci : « On a fait une loi dont l'étiquette est destinée à tromper les naïfs, qu'on a appelée loi de l'enseignement supérieur, tandis qu'on la devrait

appeler loi de l'enseinemet inférieur. » Et comme le commissaire de police lui disait qu'il s'agissait d'une loi votée par l'Assemblée, il répliquait : « Je me propose de la faire abroger. (Rires.) »

La modification de la loi répondait au vœu le plus cher d'une partie de cette Assemblée. Quelle est l'origine de cette passion anticléricale? Quel est son but? Quelle est sa signification? Quelle est la portée de la concession que lui fait aujourd'hui le ministère? Voilà ce que je veux examiner. Comme l'a dit M. Pascal Duprat, la question est brûlante : c'est le duel sans cesse renaissant entre l'Eglise et la Révolution. Je serai bien aise de vous dire une fois pour toutes ce que j'en pense. (Parlez! parlez!)

Cette passion anticléricale est aussi vieille que l'Eglise; elle n'a pas été assouvie par le sang des martyrs qui a coulé pendant trois siècles, non-seulement pour la liberté des consciences, mais pour la liberté du genre humain et l'établissement de la société moderne. Je ne la suivrai pas dans toute son histoire, je ne parlerai même pas du congrès de Liège. Je féliciterai seulement M. Germain Casse d'être venu désavouer à cette tribune les opinions qu'il avait professées alors; on s'honore toujours en confessant ses erreurs. (Rires à droite.)

**M. Germain Casse.** — Je vous prie, monsieur, de ne pas me féliciter!

**M. Keller.** — Pour être agréable à M. Germain Casse, je retire mes félicitations. (Rires.)

**M. Germain Casse.** — Du moment où vous attaquez la Révolution, je ne puis pas accepter que vous me félicitez.

**M. Keller.** — M. Henri Rochefort a écrit dans la *Marseillaise* : « Si les religions ne constituaient pas un attentat à toutes libertés, les tyrans ne seraient pas si empressés à les restaurer dès qu'ils arrivent au pouvoir. Le premier devoir d'un peuple qui veut s'affranchir est de se débarrasser de cette entrave à l'aide de laquelle on le conduit toujours au despotisme quand ce n'est pas à la folie. »

Alors que la France était envahie, n'avons-nous pas vu insulter publiquement à la religion, relever le drapeau rouge, piller les couvents, chasser les frères et les sœurs, tourner contre notre armée des armes qu'on avait reçues pour combattre l'ennemi, massacrer les religieux, dont le crime était de s'être voués à l'enseignement.

Cette passion anticléricale n'eût pas dû survivre à la guerre, car les hommes de tous les partis s'étaient trouvés unis pour la défense de la patrie. Cependant elle a survécu, alors qu'il n'eût fallu songer qu'au relèvement du pays.

Le catholicisme est-il donc en opposition avec la forme républicaine? Non! l'Eglise a entretenu des rapports aussi satisfaisants avec le général Cavaignac et avec M. le maréchal de Mac-Mahon qu'avec tout autre pouvoir.

Le but que poursuit la passion anticléricale, c'est la transformation du catholicisme.

Il y a bien quelques esprits qui rêvent une Eglise libre séparée de l'Etat, mais cela ne fait pas le compte des habiles, qui veulent la ruine de l'Eglise.

Voici ce que disait, il y a quelques années, un docteur allemand, M. Kiedberh : « Il ne faut arriver qu'avec une extrême prudence à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Avant de procéder à cette amputation, il faut lier les veines de l'Eglise, afin que le sang reste dans le corps de l'Etat. » Et le docteur Kiedberg indiquait les moyens préparatoires dans la catégorie desquels rentrent plusieurs des propositions qu'on vous soumet aujourd'hui.

On voudrait nous séparer en gallicans et en ultramontains, comme si ces mots avaient encore une signification de nos jours. Qu'au temps de Louis XIV il se soit trouvé quelques évêques qui aient partagé l'ivresse et les faiblesses du mo-

moment et qui, dans un jour d'aberration, aient signé la Déclaration de 1682, qu'ils désapprouvaient le lendemain et qui les conduisit plus tard à la constitution civile du clergé et à la guillotine. (Applaudissements à droite), cela s'expliquait; mais aujourd'hui ce serait un anachronisme.

Ni M. Jules Simon, ni M. Dufaure avant lui n'ont eu l'idée de rétablir la tyrannie de la déclaration de 1682.

On a parlé du Vatican. Il y a au Vatican un pontife dépouillé de ses Etats... (Bruit à gauche); portant la triple couronne de la sainteté, de la vieillesse et de l'adversité. (Mouvement.)

Pour nous, il est le représentant de Dieu sur la terre et le défenseur de nos concessions, (Très bien! à droite) contre les individus et contre les tyrannies qui, depuis des siècles, auraient détruit l'Eglise si elle n'avait eu dans la papauté la garantie de son unité et de sa perpétuité.

Si, par les qualifications de « cléricaux » et « d'ultramontains », vous entendez des catholiques unis à leurs prêtres et à leur pape, nous sommes tous cléricaux et ultramontains. Tous les catholiques en France son unis, et personne ne les séparera. (Très bien! très bien! — Applaudissements à droite.)

Quels sont les griefs qu'invoque contre nous la passion anticléricale? Il y en a deux.

On nous reproche de n'être pas morts. Depuis l'empereur Julien, les ennemis du christianisme ont eu souvent le désagrément — et vous l'aurez vous-même — de voir le Galiléen leur survivre.

Oui, nous sommes vivants; et, pleins de patriotisme, nous avons eu l'ardent désir de relever notre pays en élevant les âmes et les caractères, ce que la religion seule peut faire.

Des jeunes officiers ont fondé les cercles catholiques, pour prouver aux ouvriers que le catholicisme seul peut bien donner la dignité et la liberté. Nous avons aussi fondé des comités catholiques animés d'un patriotisme ardent. C'est ce réveil qui vous a inquiétés, et vous avez eu tort, car il y a là une des forces de la France.

Ce qu'on nous reproche encore, c'est que nous ne serions pas de notre temps.

M. Pascal Duprat a cité mon modeste travail sur le Syllabus; il n'y a trouvé, s'il l'a lu, qu'une profonde conviction religieuse et un profond amour de la France et de la liberté. (Très bien! à droite.)

J'ai démontré que les principes chrétiens ne sont point incompatibles avec la liberté, et, tant que la Révolution cherchera la liberté en dehors de l'Eglise, sur les ruines de l'Eglise, tant que les principes de 1789 seront, comme on l'a dit à Liège, le triomphe du capital sur le travail et de l'homme sur Dieu, ils ne seront qu'une sottise et cruelle plaisanterie dont les peuples sont les victimes. (Très bien! à droite.)

Je sais que tout le monde n'entend pas ainsi les principes de 1789. M. Spuller a rendu hommage à la Belgique libérale, quoique ce soit un terrain catholique. Partout les catholiques ont été les auxiliaires les plus utiles des constitutions libérales. Et l'archevêque de Westminster, répondant aux craintes qu'éprouvaient quelques Anglais de l'envahissement de l'esprit clérical, leur disait : « La foi ne s'impose pas par la force, mais par la persuasion et la raison ». (Très bien! très bien!) Si les catholiques arrivaient au pouvoir, ils maintiendraient les mêmes libertés dont ils jouissent comme minorité.

Donc, voilà les griefs : oui, nous sommes vivants; et nous sommes de notre temps; et nous croyons que les races latines ne revivront qu'en redevenant chrétiennes. C'est notre conviction et notre espérance. Vous n'avez pas la prétention de mettre quelque chose de positif à la place de la religion catholique. (Bruit à

gauche.)

Je dis que vous n'avez rien de précis à mettre à la place du catholicisme : dans toutes les doctrines philosophiques, les nuances varient à l'infini, et il me suffit de vous rappeler cette réception du Grand-Orient, où M. Littré disait que Dieu est un surnaturel qui fuit devant l'observation, et où il contestait la vie future.

Si vous partagez ces tristes convictions, je ne crois pas qu'avec elles vous puissiez faire vivre une nation.

Quand la passion anticléricale serait arrivée à son but, aurait supprimé le catholicisme... (Non! non! à gauche) aurait supprimé les sœurs de charité auxquelles, à Bordeaux, M. Thiers rendait un si juste hommage (Protestations à gauche), que pourriez-vous faire?

La loi actuelle n'est qu'un premier pas, nous le savons.

Je me résume : Vous faites un acte révolutionnaire. Vous reprenez une liberté à peine donnée, vous portez atteintes à des droits acquis, vous qui êtes la majorité! Vous nous l'avez prouvé en empêchant de siéger ici le promoteur de la loi de 1875, mon excellent ami Chesnelong. (Réclamations à gauche). Prenez garde de toucher aux consciences, car le nombre est la force, mais il n'est pas le droit.

Et vous, messieurs les ministres, qu'espérez-vous de cette concession faite à la majorité? Au fond, j'en suis convaincu, vous êtes conservateurs, et vous pensez que la république doit s'appuyer plus que tout autre gouvernement sur la famille, la religion et la propriété. Vous êtes pleins de sollicitude pour votre personnel que vous faites voyager, espérant que ses adversaires finiront par oublier leurs rancunes.

Vous ne voyez dans cette nouvelle concession qu'une chose sans importance, qui vous permettra de gagner du temps.

Mais prenez garde, on vous demandera de nouvelles hécatombes, et l'holocauste de la loi du 12 juillet ne fera que rendre les appétits plus impérieux. N'espérez pas obtenir en même temps la confiance des conservateurs et des radicaux.

En 1830, il s'est trouvé un homme de cœur qui a illustré son nom en inaugurant la politique de résistance.

Sachez résister, au lieu de vous engager sur la pente qui mène aux abîmes. (Applaudissements à droite.)

CORRESPONDANCE

Versailles, 5 juin.

La soirée d'hier, au ministère des affaires étrangères a été des plus brillantes. Le président de la République y est resté jusqu'à une heure du matin. On y remarquait aussi la présence de lord Lyons, revenu à Paris depuis samedi soir.

Le Président de la République, qui était à l'Élysée depuis hier matin, 40 heures, rentre ce soir à Versailles. Le Président, accompagné du général d'Abzac et du colonel de Broye, s'est rendu, cette après-midi, aux courses d'Auteuil.

— La mort du sultan Abdul-Aziz a médiocrement surpris les personnes au courant des habitudes de la politique ottomane. Beaucoup pensent que la mort du sultan remonte au jour-même de sa chute et qu'elle n'est rien moins qu'un suicide. Quoiqu'il en soit, le fait est considéré comme politiquement favorable au nouveau régime et l'on ne doute plus maintenant que la reconnaissance de Mourad V par toutes les puissances ne soit bientôt un fait accompli. La Russie accepte elle-même le nouveau souverain et l'on comprend qu'après cela le gouvernement serbe ait renoncé à l'idée qu'on lui attribuait de ne pas reconnaître Mourad et de refuser le tribut dû à la Turquie.

Au reste, il paraît qu'on a beaucoup exagéré ce qui se passe à Belgrade. La Serbie fait, il est vrai, des préparatifs militaires, mais on affirme dans l'entourage du prince que c'est uniquement pour repousser une attaque éventuelle des

des Turcs et qu'on s'abstiendra de toute agression.

Le général Tcherniaef, qui vient d'être nommé généralissime de l'armée serbe, avait préalablement renoncé à la nationalité russe et s'était fait sujet serbe. La vie de ce personnage a été fort accidentée. On raconte qu'après s'être distingué dans une expédition de l'Asie centrale, il quitta l'armée russe où il n'avait pas obtenu une position en rapport avec les services qu'il croyait avoir rendus et voulut se faire notaire à Saint-Petersbourg. Le ministre de la guerre lui fit dire qu'un homme qui avait occupé une position militaire comme la sienne et avec les décorations qu'il avait, ne pouvait pas être notaire. C'est alors qu'il alla en Serbie où il chercha à entraîner le gouvernement dans une politique d'action et essentiellement antiturque.

— Le comte de Paris est arrivé hier soir à Londres. Le duc d'Aumale est attendu demain.

— Les obsèques de M. Moulin, consul de France assassiné à Salonique, auront lieu à l'église St-Germain-des-Prés, mercredi, 7 juin, à 10 heures précises.

— La commission du budget s'est réunie, à 2 heures, au palais Bourbon, pour nommer son rapporteur général. On croit qu'elle fera choix de M. Cochery.

Versailles, 6 juin.

Il est question, à gauche, d'une interpellation à adresser au duc Decazes sur la politique extérieure de la France, mais ceux qui en ont l'idée y renonceront très-probablement dès qu'on aura appelé leur attention sur les inconvénients éventuels d'un semblable débat. Plus que jamais la politique de la France doit être prudente et réservée, et si le Parlement doit y intervenir un jour pour bien établir de quel côté sont les vœux et les sympathies du pays et donner ainsi à notre diplomatie la force d'une sanction nationale, il est certain que rien n'indique jusqu'à présent la nécessité d'une pareille intervention.

La commission du budget a nommé hier, M. Cochery rapporteur général. La discussion du budget commencera au plus tard le 4<sup>e</sup> juillet. On croit que la Chambre prendra ses vacances vers le 10 août.

M. Marcou cherche des signatures pour une proposition tendant à mettre en accusation les auteurs et les complices du coup d'Etat du 2 Décembre.

La commission d'initiative a repoussé la prise en considération de la proposition Spuller-Naquet, tendant à l'abrogation de toute loi contre la presse. La commission a fait observer que cette proposition constituait, non pas une amélioration de ce qui existe, mais une négation. M. Lisbonne a été nommé rapporteur.

M. Raoul Duval, qui avait accompagné M. Rouher à Chislehurst, est déjà de retour et assiste aujourd'hui à la séance. On remarque aussi la présence de M. Thiers et du prince Napoléon.

Le président de la République et la duchesse de Magenta avaient aujourd'hui à déjeuner, à Versailles, le comte et la comtesse de Flandre, le prince et la princesse de Saxe-Cobourg. M. de Beyens, M. et M<sup>me</sup> Baude, etc.

Un conseil des ministres qui n'a guère duré plus d'une demi-heure, a été tenu à midi.

S'il faut en croire une agence anglaise, le comte de Chambord serait actuellement en Angleterre, en visite chez M. Bodenham-Rotherives, à Hérford. Le jour de la Pentecôte, le comte aurait assisté à la messe à la cathédrale catholique à Belmont. Cette nouvelle est révoquée en doute dans nos cercles légitimistes. La présence simultanée en Angleterre du comte de Paris, lui donnerait une certaine importance, si elle se confirmait.

Le bruit de la conclusion d'un armistice répandu aujourd'hui en Bourse est très-contesté.

D'après des informations privées de Constantinople, le trésor privé d'Abdul-Aziz s'élèverait de 250 à 300 millions de

francs. Une partie serait consacrée à payer l'arrière de la solde des troupes et des traitements des fonctionnaires et autres dépenses urgentes. Le reste serait mis en réserve pour les éventualités de guerre.

La liste civile du nouveau sultan serait fixée à 50,000 livres (1,250,000 fr.) par mois.

Le grand-vizir et Hussein-Avni-Pacha cherchent à s'entendre avec Midhat-Pacha sur les bases de la constitution nouvelle à donner à la Turquie; mais il paraît que cette entente rencontre plus d'une difficulté.

L'état de M<sup>me</sup> Georges Sand s'est encore aggravé aujourd'hui.

INFORMATIONS

Mort du sultan Abdul-Aziz.

Lundi matin, l'agence Havas transmettait la dépêche suivante :

Constantinople, 4 juin.

L'ex-sultan Abdul-Aziz est mort. Il s'est poignardé ce matin. La mort a été presque instantanée.

Presqu'au même moment, l'ambassade ottomane adressait aux journaux la communication suivante :

Un triste événement vient d'affecter douloureusement notre auguste maître et son gouvernement. Abdul-Aziz-kan, qui donnait depuis quelque temps des signes évidents de dérangement d'esprit, s'étant enfermé ce matin dans ses appartements du palais de Tchéragan, s'est donné la mort en s'ouvrant les veines du bras avec des ciseaux qu'il avait cachés sur lui.

Le gouvernement impérial s'est empressé de faire procéder à toutes les constatations légales, et un rapport médical circonstancié a été dressé; il vous sera expédié incessamment. Tous les ministres, les hauts dignitaires civils et militaires assisteront aux funérailles de Sa Majesté, qui vont avoir lieu avec toute la pompe accoutumée et avec tous les honneurs dus au défunt dont le corps sera déposé dans le mausolée du sultan Mahmoud.

L'événement, signalé ainsi par deux dépêches dont la rédaction est loin de présenter un caractère identique, est à la fois très grave et très délicat à apprécier.

Il sera permis, cependant de dire que cette mort paraît d'une opportunité singulière.

On lit dans la République :

L'opinion publique a pu voir dans cet événement autre chose que ce que la version officielle nous présente. De nombreux rapprochements historiques ont été faits : on s'est rappelé Ibrahim étranglé dans sa prison en 1648, Mustapha II mort quatre mois après son abdication, en 1702, et, au commencement de ce siècle, en 1807, Sélin III poignardé par ordre de son successeur Mustapha IV, et celui-ci mis à mort à son tour par son frère Mahmoud II, le propre père d'Abdul-Aziz, et le grand-père de Mourad V. Le souvenir de ces tragédies, et d'autres encore, est donc naturellement venu à l'esprit.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Mgr l'évêque de Viviers était né dans le département du Cantal, le 26 juillet 1794. D'abord nommé à la cure de Saint-Géraud, à Aurillac, il fut appelé au siège épiscopal de Viviers, le 14 février 1857.

Un publiciste traçait de lui, il y a quelques années, le portrait suivant : A une grande douceur de caractère, Mgr Delcussy joint une charité vraiment évangélique. Pendant qu'il était prêtre à Aurillac, il passait une partie de son temps dans les mansardes des pauvres. Les malades surtout étaient l'objet de sa sollicitude. Presque toujours il vidait sa bourse avant de reprendre le chemin de son presbytère. Depuis qu'il est évêque, il ne cesse de mettre en pratique cette parole qui lui échappa quand on lui an-

nonça sa nomination : « Tant mieux ! dit-il, les pauvres en profiteront. »

— Encore un deuil pour l'Eglise :

Un des martyrs de la persécution prussienne, dit un journal, Mgr Eberhard de Trèves, est mort subitement. Il était né le 1<sup>er</sup> novembre 1815 à Trèves.

Sa détention a duré juste 300 jours.

— La même feuille annonce que la santé de Mgr Haneberg, évêque de Spire, donne de sérieuses inquiétudes.

— La statue de Mgr Affre, qui doit être érigée, à Rodez, sur la place de la Cité, vient, dit-on, d'être placée sur son piédestal. Le monument n'est pas encore complètement terminé : on adapte au socle des plaques de bronze portant des inscriptions en lettres d'or qui reproduisent quelques-unes des paroles célèbres de l'illustre archevêque.

— On lit dans l'Univers :

Le sacre de Mgr Vigne, évêque d'Oran, a eu lieu à Valence.

Mgr Cotton était le prélat consécrateur, assisté de NN. SS. Fava, évêque de Grenoble, et Dabert, évêque de Périgueux.

Le R. P. abbé de la Trappe, d'Aiguebelle, assistait également à la cérémonie.

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a prononcé un magnifique discours sur cette cérémonie du sacre, le plus beau spectacle, a-t-il dit, que l'Eglise puisse donner au monde.

— La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai annonce que les sommes souscrites jusqu'à ce jour, pour l'université catholique de Lille, forment un total de 3,633,650 francs.

Voilà, certes, de magnifiques résultats. Les catholiques du Nord veulent fonder leur université sur de larges bases. Ils le veulent, ils y parviendront.

Henri NADAL.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIIONALE.

Par décrets en date du 2 juin, ont été nommés :

Maire de Martel, M. Sérager A., en remplacement de M. de Boutières; adjoint, MM. Lafeuille A., Oubrière Martin.

Adjoint au maire de Gramat, M. Castagné J. P.

Par décision préfectorale du 7 juin :

Laresses. — Maire, M. Lavernhe.

Terrou. — Maire, M. Lafragette.

Saint-Médard-Nicourby. — Maire, M. Vic J.-J.

Gorses. — Maire, M. Laroussilhe L.

Floirac. — Maire, M. Lénard B.

Carennac. — Maire, M. Charlat J.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
8 juin 1876. (5)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Totamasso GROSSI (1)

CHAPITRE DEUXIÈME

(Suite.)

— Allons brûler cette maison, pendons ce maudit et jetons-le dans le lac, crièrent alors quelques voix du milieu de la foule, qui s'était de plus en plus épaissie autour des interlocuteurs.

La messe venait de finir et Pelagrua, au milieu de ses bravi, sortait de l'église et se dirigeait vers le monastère qui était très proche. Chacun d'accourir et de crier : A mort, l'hérétique, le coquin ! à la potence. Tout le monde criait, mais personne n'agissait. Aussitôt que le procureur eut mis le pied dans la maison, on ferma toutes les portes au nez de la multitude. Elle redoubla ses cris et ses huées; mais aucun malheur n'étant arrivé, l'orage

Creysse. — Maire, M. Materre M. Payrignac. — Maire, M. Malbec M. Fajoles. — Maire, M. Arteil A. Montcabrier. — Adjoint, M. Lacour P. Laramière. — Adjoint, M. Ferriat J. Carayac. — Adjoint, M. Cavarroc P. Cambes. — Adjoint, M. Breau E. Thégra. — Adjoint, M. Chalié A. Floirac. — Adjoint, M. Rivière P. Carennac. — Adjoint, M. Faure P. Creysse. — Adjoint, M. Coulon A. Payrinhac. — Adj, M Dardène J.-P.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 22 mai 1876.

Présidence de M. VALETTE directeur trimestriel.

Le secrétaire général dépose diverses publications de sociétés correspondantes.

M. Malinowski continue la lecture de son travail sur Uxellodunum.

Il montre que la ville de Capdenac (Lot) ne peut être l'emplacement de l'ancien oppidum. Cette ville est bien située dans une presqu'île formée par le Lot, elle est en outre bâtie sur un plateau occupé, mais la faible superficie de ce plateau, l'absence de fontaine au pied de l'escarpement, l'absence des 3 montagnes sur lesquelles les Romains avaient établi leurs camps et enfin le manque de dépression à l'isthme, qui rattache le plateau au reste de la contrée, sont autant de motifs qui doivent faire rejeter les prétentions de Capdenac.

Une charte du moyen-âge, que cite M. Champollion Figeac et qui résoudre la question en faveur de Capdenac, est considérée par M. Malinowski comme apocryphe.

M. Baudel donne lecture d'une courte notice où il apprécie à un point de vue général la comédie de l'abbé Brugié : *lous gourmons motats*. Il met cette œuvre, sous le rapport de la langue, bien au dessus de *Scatabronda* et trouve que c'est un des monuments les plus remarquables de notre littérature quercynoise.

Quelques chasseurs déterminés sont partis hier pour chasser le léopard, qui se trouve paraît-il dans les bois environnant Vaylats. Espérons que leur tentative aura un sérieux résultat, en dépit de l'incrédulité de certains esprits. Dans tous les cas, il était bon de s'assurer si, oui ou non, un animal dangereux était à nos portes, et il n'est pas juste de reconnaître par des colibets la démarche hardie entreprise dans ce but par nos compatriotes.

On nous écrit de Cajarc :

Cinq candidats de l'école de Cajarc et un de l'école de Marcihac se sont présentés à l'examen; celui de Mar-

cihac et un de Cajarc ont été mis hors de concours, après la dictée. Les quatre autres ont réussi dans l'ordre et avec les points suivants : 1<sup>er</sup> Vernet, de Cajarc, ex. écrit et oral, 76 1/2, mention bien. 2<sup>e</sup> Pons, de St-Martin-Labouval, ex. écrit et oral, 72 1/2, mention bien. 3<sup>e</sup> Debons, de Cajarc, 72, mention bien. 4<sup>e</sup> Fournié, de St-Cirq-Lapopie, 66.

On nous écrit de Gramat :

Le 4 juin, la nommée Louise Hébrard, s'est suicidée, en se jetant dans un étang à Régnac, canton de Gramat. Cette femme donnait depuis quelques temps des signes d'aliénation mentale. Elle était âgée de 57 ans et en était à sa deuxième tentative de suicide.

On écrit de Thivier, le 3 juin, qu'une hyène, que l'on croit échappée d'une ménagerie, a fait invasion dans la contrée; elle a quitté le canton de Thiviers, où elle avait été vue d'abord, et où elle était devenue l'épouvante des bergers. On ne l'a pas encore revue depuis six jours. Une battue a été faite dans les bois des environs, sans autres résultats que la mort d'un daim inoffensif.

Le 22 mars dernier a eu lieu le tirage de 400,000 obligations du Crédit foncier de France. (Emprunt de 200 millions 1875). Nous apprenons à l'instant qu'un habitant de la commune de Fossemagne, canton de Thenon, arrondissement de Périgueux, a gagné cent mille francs, avec le numéro 72,085. On nous assure que cette somme a été mise, le 1<sup>er</sup> mai, à la disposition de son propriétaire.

THÉÂTRE DE CAHORS.

L'Opéra à Cahors! mais c'est un rêve. Comment, il s'est trouvé un directeur assez téméraire pour faire les frais toujours considérables d'une troupe lyrique, et pour s'engager à tenir la scène cadurcienne pendant deux mois, sans la moindre subvention! *l'audaces fortuna juvat* est ici on ne peut mieux justifié. Nous avons donc l'Opéra, nous en donnons l'humble avis à nos chères lectrices, toutes musiciennes ou à peu près, qui sont, peut-on les en blâmer, folles de chant, et qui viendront au théâtre entendre si M<sup>lle</sup> Anna Aziber, l'excellente soprano, chante avec la même grâce, le même sentiment qu'elles, les grands airs des maîtres. Or si l'élément timide et tendre se presse aux stalles, vous verrez bientôt accourir, comme attiré par un élan irrésistible, l'élément contraire, c'est-à-dire nos bons cadurciens, si amoureux des arts, de la musique et de la bonne compagnie.

Du reste, la salle était bien garnie

à comme à l'approche d'un orage, des appels inquiets, des cris d'effroi. Des femmes, les cheveux éparés, fuyaient en pleurant dans l'intérieur du couvent devant les envahisseurs. Ce n'étaient de toutes parts que sanglots, que gémissements, que mains tendues vers le ciel.

Les quelques scélérats qui se trouvaient sur la tour n'eurent pas le temps de se sauver. Le peuple furieux les saisit et se fit selon la coutume une justice expéditive. Ils furent précipités l'un après l'autre dans un abîme où tous leurs membres étaient brisés par la chute. Pelagrua qui courait dans la maison comme un insensé fut pris avec cinq de ses satellites. On le lia. Les uns voulaient le précipiter comme les premiers, d'autres le jeter dans le lac avec une pierre au cou. Celui-ci proposait le supplice des fourches; celui-là la peine de la *propagination*; on appelait ainsi un genre de mort qui consistait à ensevelir le patient la tête en bas.

Ce dernier avis ayant prévalu, quelques Limontains allèrent chercher des pioches et on commençait à creuser la fosse devant l'église.

Le procureur était pâle comme la mort; ses cheveux gris étaient hérissés sur son front, ses yeux grands ouverts, son regard terne et stupide, ses lèvres blanches et

dimanche, et le public a trouvé assez de garanties de succès — à part quelques défaillances auxquelles la direction a déjà pourvu — pour ne pas venir souvent à la salle Fêdelon.

Il est certain qu'essayer de nous distraire, à Cahors, est chose trop ingrate pour qu'on n'en doive tenir compte à l'impressario qui a entrepris cette rude tâche.

Les représentations vont donc se succéder également suivies, également attrayantes.

Dimanche c'était le *Trouvère* avec M<sup>lles</sup> Aziber, toutes deux douées de voix dignes des grandes scènes; l'une d'entr'elles surtout, M<sup>lle</sup> Anna, récemment applaudie au Capitole, a obtenu un succès complet et c'était justice, car elle est vraiment remarquable comme soprano, et intelligence scénique.

M. Toscan, basse chantante, a également reçu du public l'accueil le plus flatteur. La voix est large, pure, vibrante, nous l'attendons dans les rôles importants, dans *Faust*, par exemple, nous sommes sûrs d'avance qu'il y obtiendra un grand succès.

Un éloge bien mérité au chef d'orchestre M. Batiste, qui fait oublier l'absence... d'orchestre par son talent remarquable de pianiste.

Comme l'approbation n'a de valeur qu'autant qu'elle est justement répartie, nous la bornons aux sujets cités plus haut, nous réservant de donner la part qui leur revient dans nos comptes-rendus, aux autres artistes quand, l'émotion du début passée, ils se montreront dans la plénitude de leurs moyens.

Dès aujourd'hui, nous disons bien haut, que le public le plus délicat peut aller passer quelques heures fort agréables au théâtre de Cahors, et qu'il serait fâcheux que la tentative de M. Boutines ne fût pas encouragée.

Nous voudrions pouvoir annoncer aussi bientôt que l'édilité cadurcienne, comprenant qu'elle doit entretenir le théâtre après l'avoir édifié, a donné elle aussi au directeur sa part efficace d'encouragement...

Aujourd'hui, jeudi 8 juin :

La Favorite

La direction est en correspondance pour remplacer le fort premier ténor. En attendant, M. Boutines remplira ce rôle.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 7 juin, soir.

Une véritable conférence européenne a lieu en ce moment à Ems. M. Nigra et M. Gontaut-Biron ont des entrevues quotidiennes avec le prince Gortschakoff. Le prince de Bismark et un plé-

tremblantes, ses dents claquaient et il allait répétant d'une voix faible et mal assurée : Confession, confession !

— Oh ! pendar ! je vais te la donner, la confession ; s'écria Etienne, ce jeune homme dont nous avons déjà parlé et qui était un des plus échauffés : et, en disant ces paroles, il vint à lui et allait lui briser la tête d'un coup de bûche.

— Mais le vieux berger se trouvait encore là, et lui arrêtant la main !

— N'as-tu pas honte ? lui dit-il. Serons-nous pires que les Turcs. Il faut lui permettre de se confesser, s'il le demande.

— Et qui doit le confesser ?

— Qui ? s'il n'y en a pas d'autre, nous pouvons appeler ce moine qui vient dire la messe. Il est encore à l'église, car il n'a pas osé sortir.

— Ce moine ? mais c'est un excommunié, et il n'a pas le droit de confesser ?

— Il faudra en chercher un autre, notre curé par exemple.

— Mais où le trouver, puisqu'il se cache par crainte de ces coquins ? Et du reste est-ce que l'interdit ne l'empêche pas de confesser ?

— On peut confesser en cas de mort. Est-ce qu'il n'en a pas confessé d'autres. Ne te souviens-tu plus d'Antoinette de la Castella et de Georges le meunier ?

— C'est vrai, mais les brigands ne sont

nipotentaire autrichien sont attendus. On croit qu'un grand effort va être tenté cette semaine pour écarter les malentendus existants.

Le voyage du comte de Paris à Londres au lendemain de sa visite à Ems, avait fait supposer par bien des personnes que ce prince avait été chargé de ménager un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre... Il paraît qu'il n'en est rien. Le comte de Paris est allé en Angleterre chercher les restes mortels du roi Louis-Philippe, de la reine Marie-Amélie et des autres membres de la famille d'Orléans morts en exil et qui vont être transférés à Dreux. L'autorisation nécessaire ayant été donnée par le président de la République. L'exhumation a dû avoir lieu aujourd'hui même. Le convoi funèbre arrivera demain à Honfleur et la cérémonie aura lieu vendredi matin à Dreux. Elle gardera un caractère absolument privé et les princes d'Orléans prient leurs plus anciens amis de les laisser seuls accomplir ce devoir.

Les obsèques de M. Moulin, notre consul assassiné à Salonique, ont eu lieu ce matin à St-Germain-des-Près, aux frais du ministère des affaires étrangères. Des députations du Sénat et de la Chambre et de nombreux employés du ministère des affaires étrangères y assistaient. Un bataillon d'infanterie rendait les honneurs militaires.

La gauche et le centre gauche du Sénat acceptent la candidature de M. Renouard comme sénateur inamovible, en remplacement de M. Ricard. Le groupe constitutionnel hésite encore entre M. Renouard et M. Chesnelong. On croit que l'élection aura lieu au milieu de la semaine prochaine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 8 juin, 2 h. soir.

La loi sur la collation des grades a été votée par 388 voix contre 128.

Impression pacifique domine dans la question orientale.

Bourse de Paris

Cours du 8 Juin.

Rente 3 p. %..... 67.37 1/2  
— 4 1/2 p. %..... 97.00  
— 5 p. %..... 105.10

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 7 Juin. | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| Banque de France..            | 3.627 50           | 3.627 50           |
| Crédit foncier....            | 662 50             | 655 »              |
| Orléans-Actions...            | 1.000 »            | 1.000 »            |
| Orléans-Obligations.          | 325 25             | 325 50             |
| Suez.....                     | 693 75             | 700 »              |
| Italien 5 %.....              | 72 20              | 72 05              |

pas à l'article de la mort ?

— Mais si.

— Mais non.

Les deux opinions trouvèrent des partisans dans la foule; chacun criait à tue-tête pour soutenir la sienne. Enfin une voix posa la question de manière à contenter tout le monde.

— Il me semble, dit ce nouvel interlocuteur, que si nous les exécutons aussitôt après leur confession, on peut dire qu'ils sont à l'article de la mort.

— C'est vrai, c'est vrai ! allons chercher le prêtre.

— Et où est-il ?

— Il a dormi cette nuit dans la maison du batelier.

— Vite alors, et le batelier?... Michel, Michel !... personne ne l'a vu de toute la journée.

— Je l'ai vu, dit un paysan, il est parti hier au soir pour Côme, avec son fils.

— Mais il doit être de retour, dit un autre. J'ai vu tout à l'heure sa barque qui doublait le cap de Bellagio.

— Vite, vite, crièrent plusieurs voix, à la maison du batelier.

(A suivre).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de mai 1876. Littérature du Nord. — Idylles russes. Esquisses d'histoire et de morale. — La femme juive, par Constance de Rothschild. — Muséum. — La scala. — Mœurs. — Les jeux olympiques à Athènes en 1875. — Enseignement. — Education des aveugles en Angleterre. — L'institution de M. Campbell. — Miscellanées. — Le maître de chapelle, étude de mœurs ecclésiastiques en Angleterre (2e extrait). — Mœurs allemandes. — Administration. — Le bureau prussien. — Quelques réflexions à propos de l'Angleterre. — Ethnographie. — Géographie. — Les voyages d'étude autour du monde. — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses. — Poésies. — Portefeuille épistolaire. — Lettres du vicomte d'Arlincourt à Lady Blessington. Correspondance de la Revue Britannique. Correspondance d'Allemagne. — Le rachat des chemins de fer prussiens. — La loi de lèse-Bismarck. — Les chevaux-légers en pays conquis. — Le Néron de M. Wilbrand. — Feu le baron Sina. — Histoire d'une belle femme. Correspondance d'Amérique. — Partis et candidats. — Belknap impeached. — Comment l'Angleterre exécute un traité d'extradition. — Origine de la couronne impériale des indes. — Troubles au Mexique. Correspondance d'Orient. — Division diplomatique de la question d'Orient. — Fin de la crise financière en Egypte. — Les inexactitudes du rapport de M. Cave. — Absence de tout sentiment patriotique chez les musulmans. — Les journaux turcs et la prédication de la guerre sainte en Turquie. — Le parti de la jeune Turquie. — Le programme russe. Correspondance de Londres. — Impératrice et reine. — Embarras de M. Disraeli. — Les banquets annuels. — L'Académie royale. — Les toasts. — Sir James Paget. — M. Froude. — L'éloge des morts.

Diners chez le lord-maire. — Le procès de l'Académie royale. — Le retour triomphal. — De Lisbonne à Londres. — A l'Opéra. — Publications nouvelles. — Georges Ticknor. — Culture du thé dans l'Inde, etc., etc.

Chronique scientifique. — Chronique et bulletin bibliographique. — Obituaire républicain. — Poètes et romanciers. — A. Millien. — Vibert. — Francisque Sarcely. — Raffray. — Bougerault, Rathery. — Les Héroïques. — Théâtres, etc., etc. Bureau : Boulevard Haussmann, Paris.

SANTÉ A TOUS sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcutta, de la duchesse de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie

et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(6<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 48, PARIS. DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE CH. DUVAL, officier retraité. Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs. ABONNEMENTS : Paris et départements 3 FR PAR AN. Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr. L'Abonné d'un An reçoit en

Prime gratuite Un beau Portefeuille Financier avec un Traité de Bourse de 200 pages.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine : Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac. Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète. Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies. Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques. Rigolette. Pâles couleurs, hystériques, lymphatisme, marasme, fièvres. Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité. Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille. Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 juin 1876. Obligations foncières 3 et 4% de 1853 : 1 lot de..... 100,000 fr. 1 lot de..... 50,000 fr. 1 lot de..... 20,000 fr. Obligations foncières 4% de 1863 : 1 lot de..... 100,000 fr. 1 lot de..... 30,000 fr. 8 lots de..... 5,000 fr. 30 lots de..... 1,000 fr. Obligations communales 4% de 1875 : 1 lot de..... 100,000 fr. 1 lot de..... 30,000 fr. 4 lots de..... 10,000 fr. 10 lots de..... 3,000 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonné le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la Mode illustrée en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la Mode illustrée a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la Mode illustrée. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édit. : 5 mois, 3 fr 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure colorée chaque numéro : 5 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

M. MAHOUT EX-MAITRE TAILLEUR AU 7<sup>me</sup> DE LIGNE Marchand TAILLEUR A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE Castor noir, Zépher, Mérimos pur laine, Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir, Repts pour pardessus. Cabas Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût. C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 43, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale in-8° (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

2 FRANCS PAR AN L'ÉCLAREUR FINANCIER Paraissant tous les Dimanches 2 FRANCS PAR AN. Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

A CÉDER UNE ÉTUDE DE NOTAIRE Chef-lieu de canton. Station de voie ferrée. (DORDOGNE). S'adresser au bureau du Journal.

PEAU DU VISAGE LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HAÏE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES. Flicon : 5 fr. Paris CANDES 24 St-Denis, 20. Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

AVIS A partir du 15 courant, M. SÉVAL prendra la suite du Café de Bordeaux, situé en face la mairie, à Cahors, qui est tenu actuellement par M<sup>me</sup> veuve COLONGE.

Consommations de premier choix MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>me</sup> LINON FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'auel brodé or.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie : EMILE ESCUDIÉ, Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES. Résumé de chaque Numéro : Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. — Cor. fr. — réponse étrangère. Nominations de coupons échus, etc. Cours par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8°. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS. Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Engrais-Guanos Goulding

POUR TOUTES LES RÉCOLTES, MAIS SURTOUT POUR LA VIGNE ET LE TABAC Ces Engrais ont été employés depuis déjà bien des années, avec le plus grand succès dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi en raison de leurs avantages sur les Guanos Péroviens, je me suis décidé de porter ces engrais à la connaissance des fermiers et agriculteurs du Lot, avec la certitude, j'ose l'espérer, qu'ils en reconnaîtront les bienfaits en les employant pour leurs récoltes. Pour les commandes et renseignements s'adresser à M. SÉGUÉLA, horticulteur à Cahors, qui donnera des chantillons gratis à toute personne qui lui en fera la demande.

VICTOR HUGO QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉLAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC. La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES. Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.